

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 840

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa a pour vocation de reporter au 1^{er} janvier 2026 un transfert de compétences aux communautés de communes alors même que ce transfert a fait l'objet d'un refus. C'est d'un profond mépris pour les élus locaux que de faire passer en force un transfert de compétence auquel ils se sont opposés en le reportant simplement dans le temps.